Facture FA2610-00916

Réf. client : CF63996
Date facturation : 13/10/2026
Date échéance : 30/11/2026
Code client : CL2311-0268
Code comptable client : 411MAXICOFFEENO
Réf. commande : CO2610-00768 (CF63996) / 01/10/2026
Réf. expédition : BL2610-00896 / 13/10/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

MAXICOFFEE SOLUTION NORD
Facturation
1405 RUE ACHILLE PERES
ZI PETITE SYNTHE
59640 DUNKERQUE

Numéro TVA: FR55389473703

Expédition à

MAXICOFFEE SOLUTION NORD
LOGISTIQUE NORD MAXICOFFE NORD
2 RUE MARCEL PAUL
06.03.95.25.05
logistique.nord@daltys.com
59113 NOYELLES LES SECLIN

Numéro TVA: FR55389473703

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
8084 - CEREALES CRUNCHY CART. TOP CUP X8	5,5%	33,28	20	665,60
8082 - OREO CART. TOP CUP X8	5,5%	37,36	15	560,40
8080 - ECLATS DE NOISETTES CART. TOP CUP X8	5,5%	66,80	20	1 336,00
8083 - POCHE OREO 205 G X12	5,5%	32,00	10	320,00
8081 - POCHE ECLATS DE NOISETTES CARAMELISEES 400G X12	5,5%	66,84	10	668,40
8086 - CROUTONS CART. TOP CUP X8	5,5%	32,16	10	321,60

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours fin de mois

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)
Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN
Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636
Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Total HT	3 872,00
Total TVA 5,5%	212,96
Total TTC	4 084,96
Payé	4 084,96
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
16/11/2026	4 084,96	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spéficique sur la facture.
Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf